

LE MONDE PROFESSIONNEL ET SES MULTIPLES VISAGES

Le monde professionnel est divisé en plusieurs grands secteurs : le secteur privé, la fonction publique et les indépendants.

1. LE SECTEUR PRIVÉ

Le secteur privé est très vaste et diversifié. Il regroupe surtout :

- Des grands entreprises qui emploient des milliers de travailleurs, des moyennes et des petites.
 Ces entreprises fabriquent des produits, proposent des services ou font du commerce. Elles cherchent à réaliser un profit pour satisfaire leurs propriétaires et assurer leur développement.
- Des coopératives. À l'inverse des entreprises, tous les membres participent d'une façon ou d'une autre aux décisions et les bénéfices sont partagés de manière équitable.
- Des associations sans but lucratif appelées également asbl. Souvent, elles mènent des activités dans les domaines social, médical, culturel, sportif, éducatif, formatif ou du tourisme. Elles ne peuvent poursuivre un objectif d'enrichissement. Par contre, elles sont autorisées, <u>dans une certaine mesure</u>, à percevoir des cotisations et à tenir des activités contre paiement à condition que celles-ci restent inscrites dans le cadre des objectifs qu'elles poursuivent. Enfin, si elles réalisent des bénéfices, ceux-ci ne peuvent être distribués aux membres.

Dans le secteur privé les travailleurs sont considérés comme des « salariés » car ils touchent un salaire.

2. LA FONCTION PUBLIQUE

La fonction publique regroupe toutes les administrations et organisations qui sont au service du public. Les personnes qui y travaillent s'appellent des « *fonctionnaires* ». Les travailleurs du secteur public ont :

 Un emploi statutaire : ils sont nommés dans une administration et assurés en principe d'y conserver leur emploi pendant toute leur carrière professionnelle;

ou bier

 Un emploi contractuel : ils sont engagés dans une administration dans le cadre d'un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée. L'emploi contractuel dans le secteur public se rapproche dès lors du travail salarié.

3. LES INDÉPENDANTS

Les *indépendants* exercent de très nombreuses professions : médecin, avocat, architecte, entrepreneur dans le bâtiment, commerçant, plombier, etc. Ce qui réunit toutes ces personnes c'est qu'elles sont « leur propre maître », elles ne reçoivent pas d'ordre d'un patron ou d'un chef et décident librement de ce qu'elles font avec les bénéfices de leurs activités.